

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Autorisation environnementale d'exploitation de l'usine d'eau potable de la Confina à Ajaccio dans le cadre du projet d'augmentation du stockage de bouteilles de chlore

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Compagnie des Eaux et de l'Ozone

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Baptiste DENIZOT Directeur des Opérations - Territoire Corse

RCS / SIRET

7 7 5 6 6 7 3 6 3 0 2 5 1 2

Forme juridique

Société en commandite par actions

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Autorisation sous la rubrique 4710 stockage de chlore: stockage maximal de 1666 kg (34 bouteilles de 49 kg) Le site de La Confina n'est soumis à aucune autre rubrique ICPE.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'usine d'eau potable de la Confina à Ajaccio a été mise en service en juin 1999.

Elle dispose d'un récépissé de déclaration sous la rubrique 4710 pour un stockage de chlore de 490 kg (datant du 16 avril 1997).

Etant donné les contraintes d'approvisionnement en chlore du site (1 bateau tous les 2 mois en hiver (septembre-juin) et 1 par mois en été (juillet et août)) et l'accroissement de la population, l'exploitant souhaite pouvoir augmenter sa capacité de stockage de chlore à 1666 kg et donc passer sous le régime de l'autorisation.

Cette augmentation du stockage de chlore n'aura aucun impact sur le process du site.

Aucun nouveau bâtiment ne sera construit.

4.2 Objectifs du projet

Suite au renouvellement par la CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien), en décembre 2017, du contrat de délégation de service public, VEOLIA, via sa filiale KYRNOLIA, continue d'exploiter l'usine d'eau potable de la Confina à Ajaccio. L'entreprise Kyrnolia est formée par deux sociétés distinctes : la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (CEO) et la Société Des Eaux Corse (SDEC).

Actuellement, pour l'usine de La Confina, les besoins sont d'environ 10 bouteilles de 49 kg de chlore par mois. Ainsi, en prenant en compte l'augmentation des besoins en eau potable (accroissement de la population, développement économique...) et en considérant un stockage d'environ 3 mois (contrainte d'approvisionnement par bateau en chlore), la capacité nécessaire de stockage en chlore est donc estimée à 1 666 kg (34 bouteilles de 49 kg) pour le site de la Confina.

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stockage du chlore du site afin de pouvoir répondre aux besoins et aux contraintes d'approvisionnement.

Dans ce cadre, l'exploitant, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, souhaite déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale afin de pouvoir exploiter un stockage plus important de chlore.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'usine d'eau potable de la Confina à Ajaccio a été mise en service en juin 1999.

Aucun travaux envisagé.

Aucun nouveau bâtiment ne sera construit.

Actuellement, le site dispose :

- de 3 locaux pour le stockage des bouteilles de chlore (10 bouteilles de 49 kg au total) : 1 local séparé et 2 locaux continus sans séparation physique;
- d'un local dédié à l'injection du chlore (4 bouteilles en service disposant chacun d'un chloromètre à dépression: dispositif de soutirage du chlore en dépression à sécurité positive): local séparé,
- d'un local pour le dosage du chlore (vannes de dosage): local séparé.

Suite au projet, ces locaux seront inchangés. Dans chacun des 3 locaux de stockage de chlore, 10 bouteilles seront installées. Ces locaux sont en parois, murs et plafond béton avec portes métalliques.

Un détecteur de chlore sera installé dans chacun des locaux de stockage avec report alarme sonore et visuelle + téléphone d'astreinte.

De même, un système de neutralisation sera aussi installé dans les locaux de stockage des bouteilles de chlore pleines.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le volume maximal de chlore stocké sur le site passera de 490 kg (10 bouteilles de 49 kg) à 1666 kg (34 bouteilles de 49 kg).

Le projet n'aura aucun impact sur le process actuel du site.

A l'usine de la Confina, quatre chlorations au chlore gazeux sont possibles :

- Pré-traitement (Pré-Oxydation / Pré-Ozonation*);
- Post-traitement (Post-Oxydation / Post-Ozonation*);
- Sortie Usine (Départ gravitaire d'eau traitée vers la ville);
- Sortie Usine (Refoulement d'eau traitée par pompage vers le réservoir de la Confina).

* En cas de maintenance ou de panne, le Secours de Pré et Post-Ozonation est assuré par du chlore gazeux (nommé la Pré et Post- Oxydation).

L'injection du chlore se fait via des vannes modulantes sur chaque conduite des 2 départs d'eau avec asservissement au débit et au résiduel.

Le site dispose :

- de 3 locaux pour le stockage des bouteilles de chlore (projet: 10 bouteilles de 49 kg par local)
- d'un local dédié à l'injection du chlore (4 bouteilles en service): sonde de détection chlore avec système de neutralisation
- d'un local pour le dosage du chlore (vannes de dosage): sonde de détection chlore avec système de neutralisation

Aucune nouvelle zone de stockage ou d'utilisation du chlore ne sera créée dans le cadre du projet.

Dans le cadre du projet, chaque local de stockage des bouteilles de chlore pleines sera équipé d'un détecteur de chlore avec report sur alarme sonore et visuel et sur le téléphone de la personne d'astreinte. Un système de neutralisation sera aussi installé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE soumise à autorisation environnementale avec procédure d'étude d'impact au cas par cas.

Le site dispose déjà d'un récépissé de déclaration sous la rubrique 4710 pour un stockage de chlore de 490 kg en date du 16 avril 1997.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	21 076 m ²
Tonnage maximal de chlore	1 666 kg

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Usine d'eau potable de la Confina
ZI du Vazzio
20090 Ajaccio

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

Le site dispose déjà d'un récépissé de déclaration sous la rubrique 4710
pour un stockage de chlore de 490 kg (datant du 16 avril 1997).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ajaccio est une commune littorale concernée par la Loi Littoral. Toutefois, l'usine de la Confina est située à 2,2 km au nord de la mer méditerranée.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Corse du Sud est en cours d'élaboration. Les Cartes de bruit des grands axes routiers de la Corse du Sud ont été approuvées le 26 mars 2015. La route concernée la plus proche de l'usine de la Confina est la route territoriale 20 (Ex N193). L'usine de la Confina est en dehors des zones de bruit générées par cet axe routier. De même, le site de La Confina est situé en dehors des zones du PEB (Plan d'Exposition au bruit) de l'aéroport d'Ajaccio.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> • PPRT ANTARGAZ prescrit le 28/11/2011 (zone d'étude hors du site de la Confina) • PPRT GDF LORETTO approuvé le 27/09/2016 (Zonage hors du site de la Confina) <p>PPRIF prescrit le 11/01/2007 mais pas approuvé</p> <p>PPRN inondation de San Remedio Arbitrone-Madunuccia approuvé le 31/05/2011</p> <p>PPRN inondation pour la Gravona approuvé le 24/08/1999 et révisé le 6/09/2002</p> <p>Le site de la Confina n'est pas concerné par ces 2 PPRN inondation.</p> <p>PPRN mouvement de terrain prescrit le 25/02/2011 mais pas approuvé (périmètre d'étude hors du site de la Confina).</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <p>Le site de la Confina n'est pas recensé dans les bases de données BASOL et BASIAS.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <p>Lequel et à quelle distance ?</p> <p>Les sites Natura 2000 les plus proches sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site ZPS (Zone Spécial de Conservation) « Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio » à 2,15 km au sud • Le site ZSC (Zone Spéciale de Conservation) « Golfe d'Ajaccio » à 2,05 km au sud
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <p>Le site classé le plus proche est à environ 6 km à l'ouest: Ancienne propriété de la famille Bonaparte, dite les Milleli</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation du stockage en chlore n'engendrera pas une augmentation des prélèvements d'eau. Les usages de l'eau sur site sont pour les sanitaires, le lavage des filtres, le lavage du site, la préparation du lait de chaux et de l'eau de chaux. Le fonctionnement même de l'usine est le traitement des eaux pour la production en eau potable. Elle est approvisionnée par la prise d'eau dans la retenue d'Ocana (barrage de Tolla), les puits de Baléone et les forages situés à l'embouchure du Prunelli. Elle produit environ 6,7 millions de m ³ /an. Augmentation prélèvement eau si augmentation des besoins.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux envisagés
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux envisagés
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités, écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux envisagés
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux envisagés L'emprise ICPE ne contient aucun espace naturel. Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 2 km (site ZSC « Golfe d'Ajaccio » à 2,05 km au sud)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors du - PPRT du site ANTARGAZ - PPRT site GDF LORETTO Zone sismique très faible (1)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors du: - PPRN inondation de San Remedio Arbitrone-Madunuccia - PPRN inondation pour la Gravona Site non concerné par des mouvements de terrain. PPRN mouvement de terrain prescrit le 25/02/2011 mais pas approuvé (périmètre d'étude hors du site de la Confina).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En fonctionnement normal du site, le stockage de chlore n'engendre pas de risques sanitaires pour la population. De même, le process de l'usine d'eau potable de La Confina n'engendre pas d'effets sanitaires sur la population environnante. Les effets en cas de situation accidentelle, pour le stockage et l'emploi du chlore, sont étudiés dans l'étude des dangers.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chlore est livré en Corse par bateau (1 bateau tous les 2 mois en hiver et 1 par mois en été). Par conséquent, le trafic camion amenant le chlore du port de l'île Rousse jusqu'au site de La Confina est très occasionnel. Peu de circulation sur le site (salariés et sociétés sous-traitantes). Fréquence remplissage cuves CO2 et silos à chaud: 1 fois par mois
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'augmentation du stockage de chlore ne modifiera pas le process et n'engendrera pas d'émission sonore. Les émissions sonores générées par le process sont limitées (essentiellement les compresseurs et surpresseurs d'air pour le lavage des filtres et la production d'air des ozoneurs).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le stockage de chlore ne constitue pas une source d'odeur. De même, le process de production d'eau potable de l'usine de La Confina n'engendre pas d'émissions d'odeur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le stockage de chlore ne constitue pas une source de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le stockage de chlore n'engendre pas d'émission lumineuse. Le site fonctionne également la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'augmenter le stockage de chlore n'engendre pas de rejet dans l'air. Le process de l'usine de la Confina ne génère pas de rejets air. Le rejet du groupe électrogène est très occasionnel (marche 2h/an). Des dépoussiéreurs sont présents sur les silos de stockage de chaux. Des destructeurs d'ozone sont présents sur les événements en sortie des tours de la post-ozonation (pas sur les tours de préozonation)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le process de l'usine génère les rejets liquides suivants: - Eau sanitaire: réseau d'assainissement, - Eau de lavage du site: milieu naturel, - Eau de process issue des purges décanteurs: milieu naturel, - Eaux pluviales: milieu naturel, - Trop-plein et eau process du lavage des filtres: milieu naturel. Ces rejets ne seront pas modifiés suite au projet
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets dangereux sont les bouteilles vides de chlore. Une zone sera matérialisée au sol pour le stockage des bouteilles vides de chlore. Pour le process, les principaux déchets dangereux produits sont les emballages des produits de traitement du site (hypochlorite de soude notamment). Les bouteilles de chlore vides sont reprises par le fournisseur ainsi que les emballages vides des produits de traitement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà construit Pas de travaux prévu Aucun monument historique ni site archéologique n'est situé dans un rayon de 500 m autour de l'usine de La Confina. Aucun sites inscrits ou classés n'est présent autour de l'usine de La Confina.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà construit Pas de travaux prévu

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La recherche a été faite sur le territoire d'Ajaccio.

Aucun projet pouvant avoir des effets cumulés n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site de la Confina.

Remarque: Un projet de construction de 120 logements est en cours d'étude au niveau du lotissement de la Confina II à environ 450 m au nord de l'usine de la Confina. Un formulaire de demande au cas par cas a été déposé en préfecture de Corse du Sud le 14 décembre 2018. (Pas d'avis rendu pour le moment par l'AE)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet d'augmentation du stockage de chlore n'engendrera aucun rejet aqueux ni aucun rejet atmosphérique.

Ce projet n'aura impact notable sur l'environnement.

Par conséquent, aucune mesure destinée à éviter ou à réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine n'est donc nécessaire.

De même, ce projet n'engendrera pas des dangers supplémentaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'augmenter la capacité de stockage en chlore de l'usine de la Confinia ne modifiera ni le process ni les bâtiments du site.

Ce projet n'aura aucun impact notable sur l'environnement du site.

L'impact du projet sera négligeable.

Nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 liée à l'environnement naturel et humain du site (partie 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AJACCIO

le, 11/01/2019

Signature

